



Gevrey, le 4 décembre 2017

Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande de déclaration concernant la création d'un lotissement avenue Gaston Roupnel à Marsannay-la-Côte sous maîtrise d'ouvrage de Villéo

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 6 novembre 2017, vous avez consulté la CLE de la Vouge sur le projet d'aménagement du lotissement situé avenue Gaston Roupnel à Marsannay-la-Côte. C'est avec une attention particulière qu'il a été instruit par la CLE.

Je tenais à vous préciser que les observations se font à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, adopté le 3 mars 2014 et vient en complément de l'avis émis par l'Inter CLE le 21 novembre 2017.

Le projet doit être compatible et conforme avec les documents constituant le SAGE de la Vouge (PAGD et Règlement).

Celui-ci comprend notamment :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin
- Objectif général V : Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu
- Objectif général VI : Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud
- Disposition II – 3 : Compenser les zones imperméabilisées
- Disposition III – 3 : Baisser et optimiser l'usage des produits phytopharmaceutiques
- Disposition III – 5 : Limiter l'impact des réseaux viaires et des zones imperméabilisées

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : bassinvouge@orange.fr

Site Internet : www.bassinvouge.com

www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

- Disposition V – 5 : Gérer préventivement et harmonieusement les zones à urbaniser
- Disposition VI – 1 : Définir des Volumes Prélevables par activités
- Règle 1 : Traitement de l'imperméabilisation des sols
- Règle 6 : Volumes Prélevables sur la nappe de Dijon Sud

La CLE a noté que :

- Le projet porte sur une superficie de 11 200 m², dont 6 620 m² qui seront imperméabilisés ;
- Le projet se situe bien en dehors de toute zone inondable (en référence au PPRi de Marsannay-la-Côte) ;
- Le risque de remontée de nappe est faible sur le site du projet ;
- Le choix, pour la gestion des eaux pluviales, est fonction des types de surfaces imperméabilisées ;
- L'alimentation en eau potable se fera via les réseaux de Dijon Métropole et ne posera pas de problème quantitatif ;
- Les eaux usées seront dirigées vers la station d'épuration de Brochon, propriété de la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges, qui pourra aisément traiter ce surplus d'effluents.

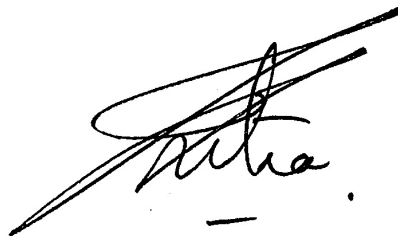
La CLE aurait souhaité que le dossier évoque l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces publics, instaurée depuis le 1^{er} janvier 2017.

La CLE valide les propositions inscrites dans le dossier, confirme sa compatibilité et sa conformité avec le SAGE de la Vouge et donne un avis favorable au projet d'aménagement du lotissement situé avenue Gastion Roupnel à Marsannay-la-Côte, sous maîtrise d'ouvrage de Villéo.

Enfin, la CLE de la Vouge souhaite alerter le pétitionnaire, sur les décisions futures à prendre en matière d'urbanisme et d'aménagement. Les modifications du climat sont déjà perceptibles (cf. étiage sévère et sécheresse marquée en 2017), aussi il devient urgent d'engager des réflexions prévoyant la désimperméabilisation des sols à hauteur de 150% de nouvelle surface imperméabilisée conformément à la disposition 5A-04 « *Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées* » du SDAGE RM 2016-2021. Pour cela, la CLE incite vivement les décideurs publics à inventer la ville de demain, dans laquelle il devrait être fait la part belle à des « espaces verts » qui auraient comme double fonction de faire baisser la température intra-muros et de recharger les aquifères.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Copie à : Monsieur le Maire de Marsannay la Côte

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge